

Un cadre juridique pour nous permettre de collaborer

L'invité

Christophe Raymond

Directeur du Centre Patronal



Une appréciation rapide cataloguerait l'initiative «de limitation» sur laquelle nous votons dans un mois comme un texte classique de l'UDC visant à contenir l'immigration. Il y a un peu de ça, bien sûr, mais un examen plus attentif permet d'y déceler d'autres choses.

L'initiative poursuit l'objectif de résilier l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Celui-ci octroie aux ressortissants suisses et à ceux des États membres de l'UE (et de l'AELE) le droit de choisir librement leur domicile pour autant - c'est fondamental - qu'ils exercent une activité économique ou disposent de moyens d'existence suffisants. Il s'y ajoute diverses mesures, de la coordination des systèmes de sécurité sociale à la reconnaissance mutuelle des diplômes. Ce que veut l'UDC, c'est la fin de ce régime préférentiel.

Le parti ne s'en prend pas à l'immigration de manière générale. Il vise exclusivement l'arrivée de ressortissants européens, qui sont le plus souvent en provenance de pays proches sur les plans géographique et culturel. Ce ne sont donc pas tant les questions d'intégration qui sont mises au premier plan que la pression sur l'environnement ou les infrastructures, ainsi que la crainte de la surpopulation. En succombant ainsi à la tentation de

la décroissance, l'UDC joue un drôle de jeu. Aux entreprises, le parti promet le retour au système administré des contingents, des plafonds et des autorisations. Ce régime a existé de manière généralisée jusqu'il y a une quinzaine d'années; c'est peu dire qu'il n'a pas laissé de bons souvenirs.

Notre relation facilitée avec l'UE et l'AELE a en revanche permis le recrutement de personnel dont notre économie a besoin. Le niveau de compétences et de compétitivité de nos entreprises s'en est trouvé amélioré. Cette dynamique n'a pas eu pour corollaire une précarité accrue des personnes en Suisse, les chiffres du chômage et les résultats des mesures de contrôle (chaque année, 40'000 entreprises et 170'000 travailleurs y sont soumis) le montrent bien.

À l'égard des ressortissants suisses, l'initiative ne représenterait pas non plus un progrès. La population s'est accoutumée à des facilités en matière d'établissement à l'étranger, de formation et d'autres éléments de la vie quotidienne. Cette approche manque peut-être de panache, mais le confort fonctionnel qu'elle octroie est important et apprécié.

Pour la Confédération enfin, l'ébranlement de la savante imbrication des accords qui nous lient à l'UE n'est en rien souhaitable. Le monde fonctionne aujourd'hui par blocs régionaux et il ne fait pas de doute que celui qui nous est le plus familier est l'Europe. Quel autre choix avons-nous que de développer avec elle des relations pragmatiques, collaboratives et, espérons-le, un jour apaisées?